La Lettre Bordéroise

2019

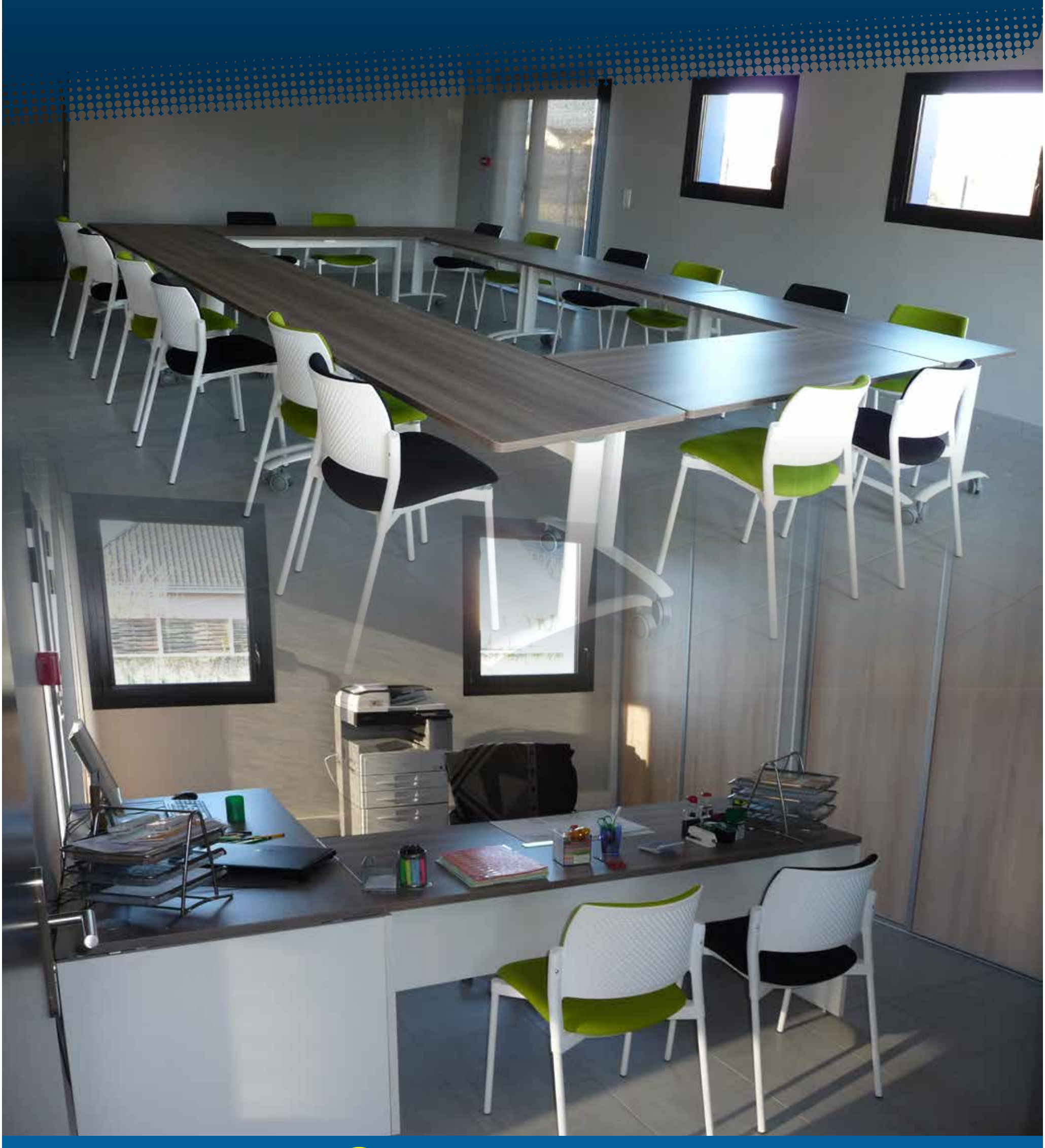

LA NOUVELLE MAIRIE

Le mot **du Maire**

Bordéroises, Bordérois,

L'équipe chargée de la conception du bulletin communal vous propose l'édition 2019.
Vous y trouverez les actions réalisées et celles qui sont en cours, ainsi que le travail des élus mais aussi des informations sur la vie communale et intercommunale :

• La nouvelle mairie est opérationnelle depuis, le début de l'année.

• Les travaux de réaménagement de l'accès à la source de la Houn de la Moule sont achevés

• Le recensement de la population va débuter en janvier 2019

• Les travaux de terrassement de la future caserne des pompiers (du futur centre d'incendie et de secours) de Nay ont débuté

• La démolition de l'ancienne gendarmerie de Nay est programmée pour le début 2019 et fera place à la médiathèque avec 2 salles de cinéma.

• Depuis 2012, la Communauté de communes du Pays de Nay travaille sur l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il définit l'armature territoriale du pays de Nay à l'horizon 2034 et en structure les polarités.

Pour terminer, j'adresse mes plus vifs remerciements à toutes celles et ceux, élus municipaux, personnel communal ou membres d'associations, qui oeuvrent pour animer et faire vivre Bordères.
Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Alain LAULHÉ

La nouvelle mairie

Les travaux de construction de la nouvelle mairie ont tenu le calendrier et nous avons pu entamer l'année 2019 dans les nouveaux locaux.

L'accueil du public s'effectue désormais dans le hall d'entrée de la mairie. Il est composé d'un guichet pour l'accueil physique et d'un bureau permettant une plus grande confidentialité si nécessaire. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés : lundi et vendredi 14h – 19h, mardi et jeudi 14h – 17h.

Adresse : 20 bis rue du Pré du Roy.
Tél. : 05 59 61 20 29

Réaménagement du site de la Houn de la Moule

Malgré une météo pluvieuse au mois de décembre, les équipes de l'Office National des Forêts ont procédé au réaménagement de l'accès à la source de la Houn de la Moule.

Une nouvelle passerelle a été installée pour faciliter l'accès à la source et le sentier a été redéfini par la pose de rondins en bois.

Les abords seront prochainement débroussaillés. Enfin, un nouvel espace de pique-nique sera créé avec la mise en place d'une table.

SOMMAIRE

Le mot du Maire **2**
Le Conseil municipal **3**
La vie communale **4**
L'intercommunalité **5**
L'école ..... **6 et 7**
La vie associative ..... **8, 9 et 10**
Les nouveautés **11**
Les infos diverses **12**
L'État civil **12**

Rentrée scolaire 2018/2019 : horaires

Vu la délibération n°3.6.2017 du Conseil municipal en date du 13 octobre 2017 favorable au retour à la semaine scolaire de 4 jours et sollicitant une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire auprès de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ;

Vu la délibération du Conseil d'école de Bordères en date du 21 novembre 2017 se prononçant en faveur d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours ;

Une réflexion engagée par la municipalité en partenariat avec les enseignants et les membres du Conseil d'école a décidé de la nouvelle organisation de la semaine scolaire pour la rentrée de septembre 2018.

Les horaires de classe ont été définis comme suit : 8h45 – 12h et 13h45 – 16h30

Subventions aux associations pour 2018

- Comité des Fêtes de Bordères 1 000
- Bordères Sports, Culture et Loisirs 700
- Conseil des Parents d'Élèves 300
- Bénéjacq Olympique Entente Vallée du Lagoin 350
- Groupement des chasseurs de la Ribère 80
- Association de pêche « la Batbielhe » 80
- Amicale des sapeurs-pompiers de Nay 80
- Amicale des donneurs de sang de la Cordée Bénéjacquoise 80

Création d'un poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif «Parcours Emploi Compétences»

Afin de pallier la suppression des contrats d'accompagnement à l'emploi, l'État a mis en place un nouveau dispositif de contrats aidés dénommé «Parcours emploi compétences», réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales.

Compte-tenu de la réorganisation de la semaine scolaire et sachant que deux contrats d'agent d'animation sont arrivés à leur terme, le Conseil municipal, approuve la création d'un emploi d'agent d'animation en contrat PEC à compter du 31 août 2018, d'une durée hebdomadaire annualisée de 20h.

PACS

La loi du 18/11/2016 a confié aux officiers d'État civil la déclaration, la modification et la dissolution des PACS à compter du 02/11/2017.

Vous souhaitez vous Pacser ?

Présentez-vous en mairie avec votre partenaire munis des documents suivants :

- copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois,
- copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport,
- la convention de PACS (cerfa n°15726*02) et la déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (cerfa n°15725*02) dûment complétées et signées.

A noter : les PACS conclus antérieurement au 02/11/2017 ne peuvent être dissous ou modifiés que par l'officier de l'État civil de la commune où siège le Tribunal d'instance qui a reçu le PACS.

LES FINANCES

Compte administratif 2017

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 24 949,64 Euros et un excédent d'investissement de 18 816,15 Euros.

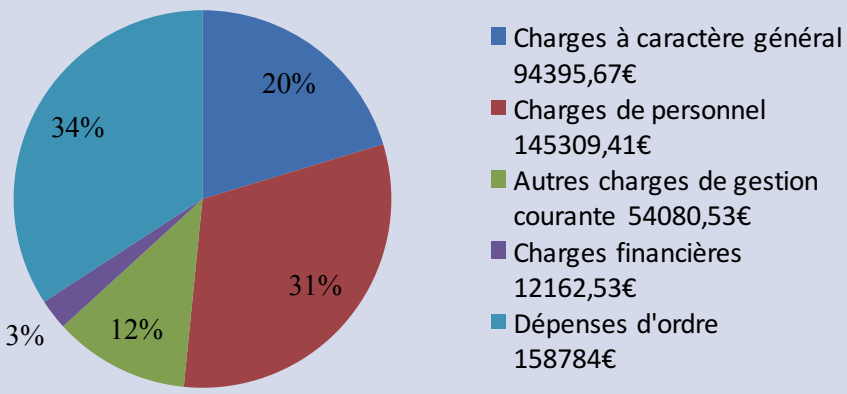

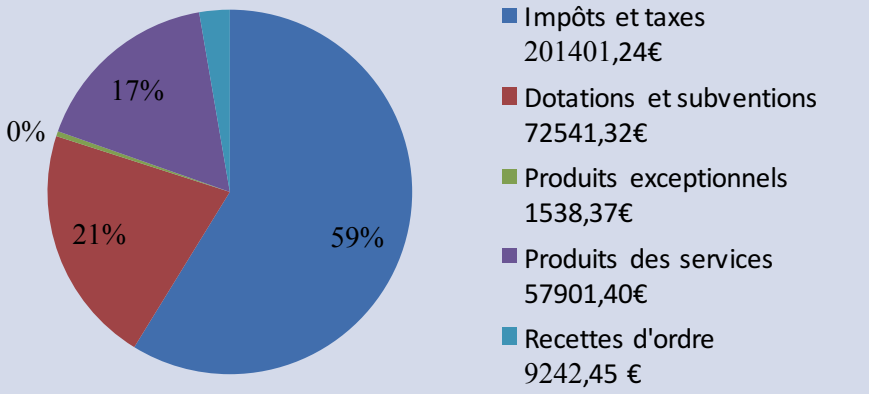

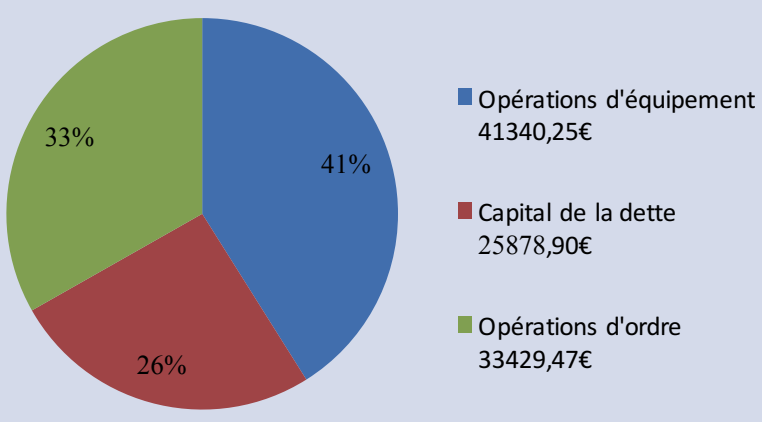

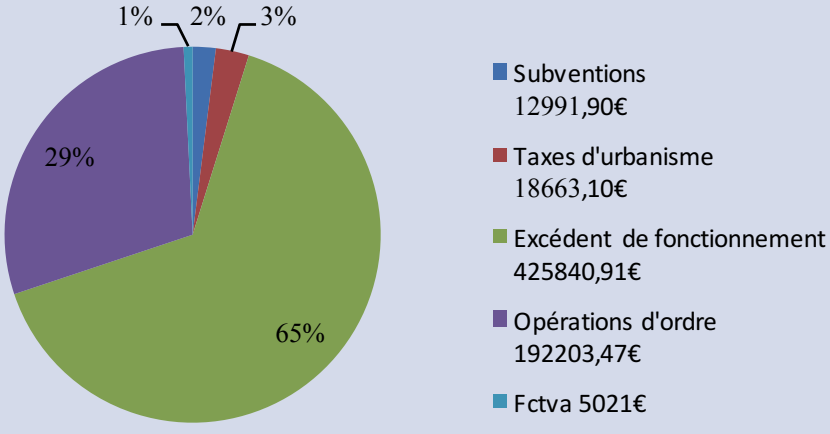

Budget primitif 2018

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 640 423 Euros et en section d'investissement à 593 597 Euros.

Répertoire électoral unique

La loi n°2016-1048 du 01/08/2016 met fin au principe de révision annuelle des listes électorales.

À partir du 1er janvier 2019, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues et instruites tout au long de l'année. La date limite de dépôt fixée au 31 décembre N-1 pour voter l'année N est ainsi supprimée.

Pour les scrutins organisés à compter du 02/01/2020, l'inscription sera possible jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin.

À titre transitoire, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31/03/2019.

Des conditions d'inscription élargies :

- les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune, ou y habitent depuis 6 mois au moins, pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (étudiants, jeunes travailleurs, …) sous réserve de la présentation d'un justificatif du lien filial et d'un lien d'attache avec la commune (facture,…).

- La durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale est réduite de 5 à 2 ans (non résident dans la commune mais propriétaire d'un terrain par exemple).

Modalités d'inscription : 2 possibilités

- En mairie par le dépôt de l'imprimé cerfa n°126669*02 disponible en mairie

- Sur internet, via le site service-public.fr (possibilité de suivre l'état d'avancement de son dossier).

Inscriptions d'office :

Les jeunes atteignant 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale de la Commune dans laquelle ils ont effectué leur recensement militaire. Dans le cas d'un déménagement, ils doivent procéder à une inscription volontaire dans leur nouvelle commune de résidence par l'un des moyens précités.

Ce qui change pour les Français résidant à l'étranger :

À compter de janvier 2019, le principe de double inscription (liste consulaire et communale) est supprimé. Les Français résidant à l'étranger devront choisir la liste sur laquelle ils maintiennent leur inscription. Par défaut, ils seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France.

Un téléservice pour les passeports et les cartes nationales d'identité (CNI)

Le Ministère de l'intérieur a mis en place un téléservice de pré-demande de passeport et de CNI.

Ce service est ouvert à tout usager en vue d'une première demande de passeport et de CNI ou de son renouvellement, y compris à la suite d'une perte ou d'un vol.

L'usager devra créer un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) http://ants.gouv.fr et pourra ainsi remplir sa pré-demande en ligne et la valider. Il devra ensuite imprimer le récapitulatif sur lequel figure le numéro de dossier. La mise en place de ce service ne se substitue pas à l'obligation pour le demandeur de déposer personnellement son dossier dans une mairie habilitée à cet effet (Nay, Pau, Pontacq, Soumoulou …).

Règles à respecter en matière d'urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Déclaration préalable

Création de 5 à 20m2 de surface de plancher (extension, véranda, garage, pergola, abri de jardin, …),

Travaux modifiant l'aspect extérieur de la construction (modification de façade, pose de panneaux photovoltaïques, percement ou agrandissement d'une ouverture existante, changement de portes, volets, fenêtres dans le cas d'un changement de teinte, de matériaux ou de technologie (volet classique en volet roulant), réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine, …)

Changement de destination de locaux existants (transformation d'un garage en pièce à vivre),

Construction ou modification de clôture,

Piscines non couvertes ou dont la hauteur de couverture au sol est inférieure à 1,80m,

Extension d'une maison individuelle dans la limite de 40m2

Permis de construire

- construction d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20m2),
- agrandissement d'une maison individuelle de 20m2 à 40m2,
- construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Le recours à un architecte est obligatoire pour les demandes de permis de construire portant sur une surface de plancher de plus de 150m2.

Règles à respecter en matière de traitement des déchets et de plantation

Nous rappelons l'interdiction de brûler tout type de déchets à l'air libre, notamment les déchets verts. Il est également interdit de déposer tout type de déchets en forêt communale et sur les chemins d'exploitation.

Pour toute plantation d'un arbre, arbrisseau ou arbuste dont la hauteur dépasse ou dépassera les 2 mètres, une distance minimum de 2m avec le fonds du voisin doit être respectée. La distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc.

Dans le cas où la hauteur est inférieure à 2m, il convient de respecter une distance de 0,5m minimum.

Lorsque les branches d'un arbre surplombent le fonds du voisin, quelle que soit leur hauteur, celui-ci peut obliger le propriétaire à les couper ou à les faire couper. A défaut d'accord amiable, il peut pour cela agir en justice contre le propriétaire et non le locataire des lieux.

Le Plan Climat Air Energie Territorial en Pays de Nay

Le 2 octobre 2018 s'est tenue la réunion de lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial, comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants.

Les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) comme le Pays de Nay n'ont pas les compétences en interne pour traiter seuls la mise en place du PCAET. Le Pays de Nay s'est donc adjoint les services du cabinet d'études ALTEREA.

Voici quelques chiffres clés qui illustrent l'impératif de prise en compte des questions environnementales par les territoires :

Au niveau mondial :

- Depuis 1800 la population mondiale a été multipliée par 7. Les démographes prévoient plus de 9 milliards d'habitants en 2050.
- Selon les scientifiques, la hausse des températures pourrait être de l'ordre de +1,9 °C à +6,4 °C de 1990 à 2100.
- Pour contenir la hausse moyenne des températures au-dessous de 2°C, une réduction de 75% des émissions mondiales de GES (Gaz à Effet de Serre) est nécessaire à l'horizon 2050 par rapport à leur niveau de 2010.

Au niveau local :

15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales : patrimoine bâti, éclairage public, flotte de véhicules, transports, gestion des déchets…

Ce taux s'élève à 50% si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations (habitat, aménagement, urbanisme…).

L'action locale, au plus près des territoires, est bien-sûr essentielle pour lutter contre les conséquences environnementales d'un développement non maitrisé. Les liens entre SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PCAET témoignent de la prise de consciences des élus sur les sujets d'environnement, du climat et de la qualité de vie. Les actions à mener touchent tous les secteurs : l'habitat, l'énergie, les déplacements, l'urbanisation…

Nous reviendrons bientôt vers vous sur ce dossier au fur et à mesure de son avancement.

Le SCoT : enjeux et conséquences pour Bordères

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui constitue le projet de territoire pour les 15 ans à venir (2019 /2034).

Désormais c'est au travers de 3 grands chantiers prioritaires (Desserte géographique et numérique, Economie, Cadre de vie) déclinées en 174 orientations que vont s'inscrire l'aménagement et le développement du Pays de Nay.

Il faut relever que, suite aux préconisations de la loi Grenelle II, le SCoT doit préserver les ressources naturelles et lutter contre l'étalement urbain en fixant des objectifs chiffrés.

La préservation des terres agricoles est un des points forts de ce SCoT et cela se traduit par la réduction de la consommation des terres agricoles.

Les enjeux sont liés à une forte concurrence avec l'urbanisation qui s'accompagne de la disparition des meilleures terres agricoles, en particulier sur la plaine de Nay ou les terres sont fertiles et dotées de très bon rendement.

L'urbanisation se développe et entraine un fort recul d'activités agricoles sur le secteur.

Au rythme actuel, 25 Ha sont urbanisées chaque année sur le territoire.

Maintenir une activité agricole dynamique en accord avec le monde agricole

Une concertation avec la Chambre d'agriculture des PA, les exploitants agricoles a fait remonter le fait qu'il fallait donner des garanties, sur le long terme, à la profession agricole.

En particulier sur la préservation des terres agricoles et l'accompagnement du développement des exploitations au sein des documents d'urbanisme.

En conséquence, en accord avec le monde agricole, le SCoT a fait le choix de la protection du foncier avec un effort de réduction de la consommation des espaces cultivables (pour la période 2019 / 2034) de 45% en Moyenne (55% pour la Plaine de Nay dont Bordères).

Ce choix, imposé par le SCoT, limitant la réduction des surfaces agricoles, s'accompagnera de la diminution des terrains constructibles.

Cela reviendra à reclasser, dans le PLU, en Zone A, N, 2AU, des zones aujourd'hui classées en UB et 1AU, qui sont en excédent avec les objectifs définis par le SCoT.

A l'image des autres communes du territoire, Le PLU de Bordères, adopté en 2012, devra être révisé dans un délai de 3 ans, à dater de l'adoption du SCoT (Adoption probable prévue à la fin du 1er Semestre 2019).

Le PLU devra être en conformité avec les orientations et les objectifs su SCoT en terme de limitation de surfaces à urbaniser.

La fibre optique dans la plaine de Nay ?

Le département des Pyrénées-Atlantiques s'est fixé comme objectif de relier l'ensemble du département à la fibre optique d'ici 2024. Dans cette optique, le département a créé un Syndicat Mixte Ouvert (SM0) qui regroupe des élus de tous les territoires du département.

Le 23 novembre 2018, le déploiement de la fibre a été confié à SFR à l'issue d'une procédure publique, SFR étant arrivé devant AXIONE et ORANGE.

Dans le cadre d'un projet à 477 millions d'euros, SFR sera ainsi chargé de raccorder quelques 226 000 locaux en zone d'initiative publique. Lui est également confiée l'exploitation du réseau qui couvrira l'ensemble du département à l'exception de l'agglomération de Pau, exploitée par Axione, ainsi que Bayonne et la côte basque, fibrées par Orange sous le régime de l'initiative privée.

Localement, il semble que la commune de Beuste (particulièrement mal desservie en ADSL) verrait les premiers travaux début 2019, puis logiquement les travaux de tirage de la fibre suivraient l'axe Lagos - Bordères.

Le plan de déploiement (selon le département et le SMO) prévoit d'emmener la fibre en limite de propriété, à charge pour l'abonné de faire réaliser le raccordement final.

Vos élus au conseil municipal ne manqueront pas de revenir vers vous dès qu'ils auront plus d'informations en matière de calendrier et de modalités de raccordement.

Taxe GEMAPI

La Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence transférée de l'État aux Communautés de Communes.

En conséquence, c'est une nouvelle colonne qui va s'ajouter en 2019 à l'avis d'imposition des ménages.

Cette nouvelle taxe est destinée à couvrir les besoins financiers des collectivités à qui incombe, désormais, la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations.

Le Conseil communautaire a voté le produit de cette taxe qui s'élève à 300 000 Euros.

Alors que, d'un côté le Gouvernement communique sur la fin de la taxe d'habitation, il est regrettable que, d'un autre côté, une taxe supplémentaire soit instaurée et supportée par les contribuables.

L'impopularité de cette nouvelle taxe pèsera sur les collectivités et les élus locaux qui n'en sont pourtant pas à l'origine.

En outre, il est bon de rappeler que le produit de la taxe GEMAPI qui a été votée est sans commune mesure avec les montants financiers en jeu, au titre des dépenses d'entretien et de travaux à réaliser.

Qu'on en juge :

Le financement des travaux de prévention contre les risques d'inondation représente des enjeux financiers énormes : le chiffrage de la première étude estime que les travaux sur le gave entre Mirepeix et Narcastet s'élèvent à plus de 2 Millions d'Euros.

Une seconde étude est en cours pour évaluer le coût des travaux entre Lestelle-Bétharram et Nay.

Oui, incontestablement, cette loi GEMAPI est une bombe à retardement pour les finances locales !

L'ÉCOLE DE BORDÈRES

Ses activités

La transmission d'acquisitions fondamentales et du « savoir vivre en groupe » est l'essence même de l'école.

En parallèle, le projet d'école arrêté à la rentrée 2018 pour 3 ans, s'articule plus particulièrement autour de 3 axes :

mathématiques - langue vivante - langage oral.

FÊTE DE LA SCIENCE

«CHEMINEMENT DE L'EAU SALE»

SPORT

PISCINE, COURSE LONGUE, COURSE D'ORIENTATION

AIDE PERSONNALISÉE LE LUNDI DE 16H30 À 17H30

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

«LECTURE DE LETTRE DE POILUS»

Laurent
Virginie
Anne et Valérie

RENCONTRE CHORALE «LES INDIENS DE L'OUEST»

ATELIER DE CALLIGRAPHIE ET VISITE DE LA MINOTERIE DE NAY

FRISSONS : TRAVAIL AVEC DES AUTEURS

RÉCEPTION EN MAIRIE DES CM1 ET CM2 DE L'AN DERNIER POUR ÉCHANGER SUR LEUR TRAVAIL À PROPOS DES NUISANCES SONORES À L'ÉCOLE

VISITE DE LA JARDINERIE BONCAP

«PRINTEMPS DES MATERNELLES»

Les élèves du cours moyen ont été reçus au Conseil municipal en novembre 2018 afin de présenter leurs réflexions autour du thème des « nuisances ». Ils ont proposé leurs solutions et une discussion riche en est ressortie. En voila quelques points, à titre d'exemples :

• Comment lutter contre les émanations de CO2 provenant du petit parking adjacent à l'école et qui pollue ?

En se garant sur le parking de l'église !

• Comment être surs que les produits d'entretien ne sont pas toxiques ?

Ils sont conformes aux normes en vigueur pour l'utilisation de produits en milieu scolaire et sont clairement étiquetés.

- Comment diminuer le volume sonore pendant la cantine ?

En montrant des panneaux de couleur selon l'intensité du bruit. Un élève référent sera désigné chaque jour.

D'autres suggestions ont été faites pour améliorer leur temps de récréation parmi lesquelles la mise en place d'un coin tranquille pour lire (implantation d'un banc dans la cour et d'une boîte à lire).

Merci à tous pour leurs idées et leur énergie. Le Conseil municipal étudie leurs demandes.

L'ÉCOLE DE BORDÈRES

Ses partenaires …. Qui fait quoi ?

66 ÉLÈVES
EN 2018 - 2019
45 FAMILLES

24 MATERNELLES
AVEC ANNE ET VALÉRIE

20 CYCLES II (CP, CE1 ET CE2)
AVEC LAURENT
22 CYCLES III (CM1 ET CM2)
AVEC VIRGINIE

L'inspecteur de l'Education nationale :
M. DE CECCO

Les enseignants : Laurent RUIZ, Directeur
Virginie LESOT - Anne GRACIETTE LUCCHINI
Valérie PEYRIGUERE (ATSEM)

LA MAIRIE

ELLE FINANCE :
- L'ENTRETIEN DES LOCAUX
- LES FOURNITURES ET L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
- LES TRANSPORTS DES SORTIES SCOLAIRES

LA COMMISSION COMMUNALE

PRÉSENTE AU CONSEIL D'ÉCOLE
GESTION DU PERSONNEL, ATSEM ET CANTINE GARDERIE
AIDE AUX DEVOIRS

LA CANTINE GARDERIE

VALÉRIE PEYRIGUEREAIDE AUX REPAS DES PETITS

MARIA MARTINS DA SILVA ET PERRINE REVIAL ASSURENT L'ACCUEIL, LE SERVICE DES REPAS, LE MÉNAGE ET LA SURVEILLANCE DES ENFANTS

HORAIRES : TOUS LES JOURS DE 7H15 À 8H35, DE 12H À 13H35 ET DE 16H30 À 18H45

L'APE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES)

CÉDRIC BLAZY - FABRICE SUZETTE
DOROTHÉE MELLINGER
LAETITIA CABANNE
BENJAMIN BOUSSAND - DENIS DOARÉ

ELLE ORGANISE DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS POUR AIDER À FINANCER LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE :
FRISSONS,
VENTE DE CALENDRIERS, LOTO,
FÊTE DE L'ÉCOLE,
ENTRÉES PISCINE, NOËL,
CONCOURS DE BELOTE,
CARNAVAL

LE CONSEIL D'ÉCOLE

- LES ENSEIGNANTS
- LA COMMISSION COMMUNALE
- UN DÉLÉGUÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE MICHEL ECHEVESTE
- DES PARENTS : DOROTHÉE CASSOU, NADINE DOARÉ, VIRGINIE SONIVAL ET JULIO RICARDO

ILS INTERVIENNENT SUR LE RÈGLEMENT ET LES PROJETS DE L'ÉCOLE

Bordères Sports Culture et Loisirs

Section Chorale

Après une année 2018 très positive et satisfaisante, « Les voix du Lagoin » s'est enrichie de deux nouveaux membres et en compte, à ce jour, 45.

Nous nous retrouvons tous les lundi soir de 20h15 à 22h15 à la salle des fêtes de Bordères où nous répétons avec grand plaisir et bonne humeur.

Des invitations pour concerts viennent remplir notre calendrier, dont un en Mai prochain. En effet, le « chœur Provence Languedoc » n'a de cesse de nous remercier pour l'accueil qui lui avait été réservé à Bordères en Mai 2018, grâce, entre autres, aux nombreux spectateurs présents dans notre charmante église.

Nous espérons que vous continuerez à venir nombreux nous soutenir.

Merci à tous.

Joëlle CABRIT

Responsable de la section : 06 77 94 62 61

Section Gym

Chers habitants,
La section « Gym » avec, à ce jour, ses 55 adhérents vous invitent : quel que soit votre âge et votre niveau, venez nous rejoindre à la salle des fêtes Henri GUICHOT.
Les cours ont lieu avec un professeur diplômé :
- le lundi de 9h30 à 10h30
- le jeudi de 19h30 à 20h30

L'inscription en cours d'année est possible. Facilités de paiement possibles.
Des petits moments conviviaux nous rassemblent dans la bonne humeur tout au long de l'année.
Venez nous rejoindre, nous vous attendons avec grand plaisir.
Pour tout contact : Sylvie DECOSSE
Tél. : 05 59 31 32 57 / 06 37 99 51 47
Mail : decosse.sylvie@orange.fr

Section peinture sur porcelaine

Bonjour à tous,

Quelques lignes pour vous parler de mon arrivée à l'association Bordères Sports, Culture et Loisirs de Bordères.
Depuis longtemps, j'avais l'envie de faire de la peinture sur porcelaine et, grâce à une amie qui fait partie du groupe, je peux depuis le mois de septembre pratiquer ce loisir qui me tient à cœur !
J'apprécie la découverte de cette activité, la sympathie du groupe, la bonne ambiance qui s'en dégage et qui font que je ne regrette pas les 40km de route que je parcours pour venir les 2 après-midis par semaine puisque je viens de Pau.
Merci à la ville de Bordères de permettre à des gens extérieurs au village de faire partie de cette association. Merci à l'équipe pour l'accueil sympathique.
Amicalement,

Michèle P.

Contact : Hélène OMS au 06 19 36 45 17 - *Mail : homs@neuf.fr*

Section Pétanque

Lors de l'assemblée générale du 07 novembre dernier, le bureau a été intégralement renouvelé et se compose ainsi :
Président : Serge TREPEU
Vice-président : Daniel COLCHICO
Trésorier : René DAMADAA
Trésorier-adjoint : Pascal MARQUIS
Secrétaire : Jean-Michel PALENGAT
Secrétaire-adjoint : André ALEXANDRE
Membres : Jean LEMOS, Michel BONNASSE, Guy SOUBIRA, Albert BONNEFON, Jean-Baptiste MOUNAIX.

Une section Loisirs est créée au sein du Club (organisation de concours internes, repas, différentes manifestations). Elle sera gérée par Daniel COLCHICO, assisté de Pascal MARQUIS et Jean-Baptiste MOUNAIX.

Le nouveau bureau remercie tout particulièrement les anciens Président et secrétaire pour leur dévouement.

Objectif de la saison : organisation d'un tournoi vétéran au mois de mai 2019.

Les personnes intéressées par la pratique de la pétanque peuvent contacter Serge TREPEU. Attention, les demandes de licence sont à déposer avant le 18/01/2019.

Du Step à Bordères

L'association STEP a vu le jour en 2006. Le cours est assuré par Yolande CAZABAN, animatrice fédérale (EPGV) le mardi soir de 19h45 à 20h45 à la salle des fêtes.

À la rentrée 2018/2019, nous sommes 15 adhérentes.

Vous pouvez vous inscrire toute l'année.

Contact :
Fabienne PALENGAT au 06 43 88 17 13
Mail : fabienne.palengat@wanadoo.fr

AAPPMA LA BATBIELHE

Cette année nous aura encore soumis à ses caprices climatiques. Après un hiver et un printemps pluvieux entrainant des eaux très chargées, a succédé un été très sec amenant quasiment sans transition à des niveaux d'étiage.

Ces conditions difficiles sont une des raisons de la baisse des effectifs tant sur le plan national que départemental. Nous n'avons pas échappé au phénomène.

Après le curage du lac de Coarraze en début d'année et sa remise en eau, nous avons pu renouer avec la tradition de la fête de la pêche début juin. Malgré le temps déplorable, une trentaine de jeunes y a participé, ainsi qu'aux ateliers environnementaux animés par l'association ECOCENE. Fin 2018, une opération de nettoyage du lac sera menée avec le soutien des services techniques de la commune de Coarraze.

D'autres animations à destination des jeunes et des moins jeunes étaient au programme.

Toute l'équipe de l'AAPPMA La BATBIELHE se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année halieutique 2019.

Yves LOUROUSE

Les Aînés

Repas

Ce sont près de 90 convives qui se sont retrouvés à la salle polyvalente le 27 janvier 2018 pour le traditionnel repas des Aînés. **Ce fut l'occasion de féliciter les jeunes mariés qui fêtaient en cette année 2018 leurs noces d'or.**

Une belle journée où les soucis n'avaient pas leur place et qui a été source de détente, d'échange et de partage.

Pour ceux qui n'avaient pu assister au repas pour raison médicale, un colis gourmand ou un bouquet de fleurs a été offert par les élus.

Voyage

Le 13 juin 2018, les élus ont emmené une trentaine de Bordérois pour une journée animée dans le Gers. Ils y ont découvert la ganaderia DARRE, élevage de taureaux destinés aux corridas du Sud-Ouest.

Après un délicieux et copieux repas pris sur place, ils ont pu visiter le vignoble et les chais du domaine de Bilé et clôturer ainsi cette sympathique journée par une dégustation d'armagnac.

« Frissons cultive son jardin »

Dans le village de Bordères, les dix premières années d'existence du salon, Michel a préparé la terre, semé les graines, et les huit années suivantes Marie a arrosé les fleurs.

Cette année, Céline, désormais à la tête du collectif toujours aussi fidèle, a cueilli le succès florissant du 19ème salon du livre jeunesse « Frissons à Bordères ».

Céline nous livre ses impressions :

« Le salon est une véritable œuvre collective, l'équipe est très soudée, chacun a sa place et s'investit. C'est ce qui permet le succès du salon. Par les livres, la lecture et la culture, tous les lecteurs ont été invités à « cultiver leur jardin intérieur » et ont été sensibilisés cette année au terroir et à la préservation de l'environnement. Ainsi, les spectacles destinés aux jeunes enfants étaient orientés sur la découverte de la nature. Le conservatoire des légumes anciens d'Assat était également présent.

Pour cette 19ème édition, 47 classes, de la maternelle à la terminale, ont eu la chance de rencontrer des écrivains de renom comme Geoffroy De PENNART et son personnage emblématique : le loup ; Laurent AUDOIN, Agnès De LESTRADE et Jean-Christophe TIXIER pour n'en citer que quelques-uns.

En 2019, « Frissons » fêtera ses 20 ans. Céline confie que la 20ème édition est déjà au cœur des conversations de l'équipe !!

Les Bordéroises et Bordérois qui souhaitent intégrer le collectif organisateur sont les bienvenus !

Ils peuvent le faire en s'adressant à Michel MINVIELLE au 06 85 65 33 74

3ème prix du concours de nouvelles
BUNALES Soraya
CE2 / École de Bordères

Une maison de bord de mer, toute la famille en rêvait pour les vacances ! D'habitude nous passions nos étés loin de la grande bleue, parce que comme le rappelait toujours papa, la mer c'est trop cher. Cet été pourtant maman avait décroché l'impossible : une location d'été à bas prix juste en face de l'océan. Une maison pour huit ! Nous pouvions même ma sœur et moi inviter une copine en vacances : le rêve. Pourtant ce fut l'enfer. Un enfer avec vue sur la plage, les vagues et le marchand de glaces. Tout a commencé le 3 juillet à 16h30, quand après cinq heures de route dans notre vieille voiture essoufflée papa a crié : c'est là !

Nous sommes descendus de la voiture. J'étais tellement excitée que je suis allée me baigner avec ma sœur, mon père, et ma mère. Ma copine n'avait pas pu venir, car elle était malade. Elle avait la grippe. Ma sœur, elle, a eu de la chance, la sienne a pu venir avec nous. Mais, c'était une vraie catastrophe ! C'était horrible ! Elle était insupportable. Elle m'insultait tout le temps. Elle était méchante avec moi. Elle me tapait, elle me tirait les cheveux, et me donnait des coups de pieds. Ce fut comme ça jusqu'à la fin des vacances.

Quand on est enfin rentrés à la maison, c'était chouette ! Je pouvais enfin respirer !

Ledicia-Organisation

Sur notre commune, un métier pas comme les autres : consultante en rangement.

Véronique Lebon a lancé Ledicia-Organisation en 2016. Son concept ? Aider les particuliers et les entreprises à mettre de l'ordre dans leurs maisons ou leurs bureaux. Pour cela, elle utilise la méthode KonMari inventée par la célèbre japonaise Marie Kondo.

Bonjour Véronique. Vous exercez un métier hors du commun. Comment vous est venue cette idée ?

« Après des années dans les assurances, j'ai découvert le métier de consultante en rangement grâce à un court reportage à la télévision. J'ai décidé de sauter le pas et de partir aux Etats-Unis pour me former au métier auprès de la papesse du rangement : Marie Kondo. Puis, je suis devenue consultante en rangement certifiée Konmari en août 2017, la première en France. »

En quoi consiste la méthode de rangement que vous utilisez?

« Elle se résume à 5 principes fondamentaux : - visualiser son intérieur ou son espace de travail idéal, - trier en une seule fois, - traiter une catégorie après l'autre, - ne conserver que ce qui nous plaît et nous sert vraiment et - ranger à la fin du tri, par catégories. »

Comment se passe une consultation ?

« Après un entretien qui nous permet de mettre en place les objectifs, je me déplace au domicile ou sur le lieu de travail de mon client ou de ma cliente. Nous rangeons ensemble selon la méthode : par catégorie d'objets. Une séance dure environ 5 heures.

Par exemple, pour un particulier, nous commençons par les vêtements, ensuite les livres, puis les papiers, les objets divers pour finir avec les objets sentimentaux.

Concrètement, nous sortons ensemble toutes les pièces d'une même catégorie. Ensuite, la personne pour qui j'interviens choisit, pièce par pièce de garder ou de se séparer de ses affaires. Je suis là pour poser les bonnes questions en cas de doute. Une fois le tri terminé, nous rangeons de façon optimale. »

Qui fait appel à vous et quels bénéfices leur apportez-vous ?

« Il y a trois types de personnes qui font appel à moi.

Tout d'abord, il y a les personnes qui se sont laissées déborder par le quotidien, qui souhaitent se réconcilier avec leur maison mais qui ne savent pas par où commencer. Je leur donne une marche à suivre et de la motivation, de l'entrain.

Ensuite, il y a les personnes qui sont à un tournant de leurs vies (changement d'orientation professionnelle, divorce, deuil, enfants qui quittent le foyer, maladie) et qui cherchent à prendre un nouveau départ. Le tri et le rangement de leurs affaires leur permettent de se créer un intérieur qui leur correspond et qui leur fait du bien.

Enfin, les professionnels qui m'appellent recherchent une organisation optimisée pour gagner du temps, de l'efficacité et de la crédibilité. Je m'adapte à leur activité et à leurs habitudes de travail de façon à ce qu'ils puissent développer leur entreprise dans des conditions parfaites pour eux.

En complément des consultations, j'anime des ateliers et des conférences aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. »

Comment les personnes intéressées par vos services peuvent-elles vous joindre ?

Le plus simple est de me téléphoner (0684159738) ou de m'envoyer un mail (lediciaho@gmail.com). D'ailleurs, les bordéroises et les bordérois qui me contacteront bénéficieront d'une réduction de 10%.

Pour en savoir plus, vous pouvez visiter :

mon site internet : www.ledicia.fr

Ma page facebook : Véronique pour Ledicia-Organisation

Ma page instagram : @ledicia-organisation

L'institut Arthelina - Beauté et Bien-être vous ouvre ses portes au 1ter rue du Pré du Roy, en semaine (hors mercredi) de 9h à 18h et le samedi de 10h30 à 17h.

Venez y découvrir une parenthèse bien-être à votre quotidien adaptée à vos besoins, lors d'un soin (visage, mains ou pieds) réalisé avec des produits naturels, Bio et slow cosmétique fabriqués en France, d'une épilation ou d'une mise en beauté.

Mesdames comme Messieurs, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au **06.67.57.95.85 ou en ligne sur le site www.arthelina.fr**

Pour un rendez-vous exceptionnel en dehors des heures d'ouverture, n'hésitez pas à le demander par téléphone.

Au plaisir de vous voir à l'institut,

Carole

Arthelina
Institut Beauté et Bien-être

Infos diverses

La boîte à lire

Amis lecteurs… à vos livres, prêts, partez !!!

Dans l'entrée de la nouvelle mairie, vous ne tarderez pas à découvrir une très belle boîte à lire fabriquée par des jeunes du lycée des métiers d'art de Coarraze.

Apportez vos livres déjà lus, en parfait état et venez choisir une nouvelle lecture !! Ce coin offrira aux petits comme aux grands lecteurs, assidus ou débutants, l'occasion de partager un plaisir commun ! Livre, quand tu nous tiens !! Quoi de plus logique dans le village de « Frissons », le salon du livre !!!

Un règlement d'utilisation de la boîte à lire sera affiché et respecté

Si vous avez des livres ou BD à proposer pour lancer la boîte à lire, merci de bien vouloir les apporter à la mairie ou d'appeler aux numéros suivants :

- Mairie : Tél. : 05 59 61 20 29
- Martine CAZABAN : Tél. : 06 30 37 64 80
- Marie-Claire SAGARDOYBURU : Tél. : 06 85 02 60 65

DATES À RETENIR

17/01 ■ Début du recensement
19/01 ■ Repas des Aînés
16/03 ■ Loto de l'APE
04/05 ■ Soirée festive organisée par l'APE
23/06 ■ Fête de l'école
02 au 04/08 ■ Fêtes locales
19 et 20/10 ■ XXème journées du livre jeunesse « Frissons à Bordères »

ETAT CIVIL

Bienvenue à

- **Samuel GAUBERT** ..... 24 janvier 2018
- **Aline ITHIER CARVALHO** ..... 23 octobre 2018
- **Justine BLANC** ..... 10 décembre 2018

Félicitations à

- **Loïc LARGERON**

et **Charlotte-Amélie MARTIN** .....26 juillet 2018

Souvenirs de

- **Jeanne MENJOULOU** veuve CABANNE 18 janvier2018
- **René BIREBENT** ..... 06 mars 2018
- **Jean-Claude PANNIER** ..... 16 mars 2018
- **Gérard CHAUBY** .....27 mai 2018
- **Jean AUBIÈS-LACROUTS** .....28 mai 2018
- **Paulette COURBIN veuve CRAPEAU** .....07 juin 2018
- **Jean-Michel FAUR** .....29 novembre 2018

RECENSEMENT de la population 2019

Bordères fait partie des communes soumise à la réalisation du recensement en 2019.

Il se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019 et sera réalisé par Christèle LORY, secrétaire de mairie.

C'est utile :

Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'administrés qui conditionne la participation de l'État au budget de la Commune et permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population (ouverture de crèche, développement de moyens de transport, installations de commerces, …)

C'est simple : L'agent recenseur vous remettra une notice comportant vos codes d'accès et mot de passe pour vous faire recenser en ligne, ou si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr :

Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et conservés dans les bases de données.

Assistantes maternelles

Valérie BOUNET AUDAP
28 lotissement de la Paine
06 84 77 84 30 / 05 24 36 21 61

Laurence CHARTIER
4 impasse de la Fabrique
05 59 77 85 36 / 06 63 99 38 30

Laurence RIBEIRO
10ter lotissement de la Plaine
06 29 26 41 10

Marie Céleste RODRIGUES
9 chemin du Milieu
05 59 92 90 46

INFOS PRATIQUES

Tarif de location des salles communales :

	Salle des associations	Salle Henri Guichot	L'ensemble
Administrés et associations extérieures	150 euros	150 euros	220 euros
Extérieurs	350 euros	350 euros	550 euros
chauffage	2 euros le jeton d'une heure	Non chauffée	